

LE 2 OCTOBRE 2024

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville, ce deuxième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre, à 19 h 00 à laquelle sont présents:

Le Maire: Claude Perreault

Les conseillers : Stéphane Bégin Sabrina Turmel
 Frédéric Marcoux Nicolas Lacasse
 Pierre-Paul Lacasse Frédéric Lehouillier

formant corp entier du conseil.
Mme Maryline Blais, greffière-trésorière, était présente.

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le mercredi 25 septembre 2024

Ordre du jour

- Pavage de la rue Industrielle - Dépôt au PAVL volet soutien
- Mandat service professionnel – Pavage rue Industrielle
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) reddition de compte finale

Tous les conseillers sont présents et consentent à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Démission de l'employé #123 - Greffière trésorière adjointe.

133-10-2024

PAVAGE DE LA RUE INDUSTRIELLE - DÉPÔT AU PAVL VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, M William Bouthiette, ingénieur, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Sabrina Turmel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Maryline Blais, directrice générale, est dûment autorisée ou autorisé

à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

134-10-2024

MANDAT SERVICE PROFESSIONNEL – PAVAGE RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT la résolution 134-10-2024

CONSIDÉRANT la proposition d'offre de service #2024CA313442 déposée le 18 septembre 2024 par WSP Canada inc. pour le dépôt de la demande d'aide financière. La réalisation des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux de pavage dans le prolongement de la rue Industrielle sur une longueur d'environ 460 mètres ;

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de WSP Canada inc au coût global de 23 237 \$ avant taxes en lien avec le pavage dans le prolongement de la rue Industrielle tel que présenté dans la proposition 2024CA313442 déposée le 18 septembre 2024 ;

Que les volets 2, 3 et 4 que la proposition sont conditionnels à l'obtention de l'aide financière du PAVL Volet Soutien ;

Que cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 473-2020.

135-10-2024

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LES BATIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) REDDITION DE COMPTE FINALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme mentionné au document du Ministère à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lehouillier et unanimement résolu

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) au montant de 99 916 \$ pour la rénovation de bâtiments municipaux;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la proposition d'honoraires professionnels déposée par PCA services corporatifs inc. en date du 23 septembre 2024 au coût de 1 600 \$ plus taxe soit acceptée pour la réalisation du rapport de l'auditeur indépendant.

136-10-2024

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ #123 – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE l'employé #123 a offert sa démission à titre de greffière-trésorière adjointe à la directrice générale en date du 1er octobre 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil accepte la démission de l'employé #123 en date du 1er octobre 2024.

QUE la Municipalité désire remercier l'employée #123 pour ses années de loyaux services;

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'affichage pour combler le poste.

137-10-2024

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Pierre-Paul Lacasse et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19 h 17.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire

